

Le collège de Juvignac : un problème de surface



La surface totale disponible prévue pour recevoir le futur collège est d'environ 13 000m². Sur ces 13 000 m², 3 à 4 000 sont apportés par l'achat d'une partie du bois classé, voisin, destiné à faire fonction de "cour arborée".

Selon l'étude d'Eskis, 2 000 m² seront consacrés au parvis, 2 500 m² à des activités sportives et 5 400 m² à des espaces récréatifs, autres que sportifs, incorporant donc les 3 500 m² du bois. $13\ 000 - 2\ 000 - 2\ 500 - 5\ 400 = 3\ 100$ m². C'est la surface qui reste disponible pour construire l'ensemble des bâtiments qui vont constituer ce collège, privé d'ores et déjà de gymnase et de véritable plateau d'exercice. Cette surface pourrait encore être amputée de quelques centaines de m² si, comme c'est probable, la rue Callisto devait être élargie dans sa portion longeant le stade (zone grisée) pour permettre circulation et stationnement.

Il ressort des spécifications de plusieurs collèges réalisés récemment dans la région, que la surface utile nécessaire pour un collège de 750 élèves est au minimum d'environ 5 400 m², soit environ 7 000 m² avec les circulations (hors équipements sportifs), ce à quoi il convient d'ajouter environ 500 m² de logements de fonction. Sur 3 100 m² voire moins, cela risque d'être un peu juste, même en R+2!

Le collège de Juvignac : un problème d'accès et de stationnement



Autre gros problème : **l'accès et le stationnement**. Le cabinet Eskis n'a pas abordé cet aspect du dossier. Il a simplement été envisagé d'utiliser le parking souterrain de la résidence étudiante voisine pour le stationnement des personnels !

Or, contrairement à ce qu'affirment péremptoirement les tenants de ce site, de nombreux collégiens seront conduits soit en bus, soit en véhicules individuels. Le seul accès possible semble être à partir de la rue de la Voie Lactée et la rue Callisto. Cette dernière est à deux voies sur un premier tronçon reliant la rue de la Voie Lactée au stade, en coupant la voie du tram, puis à une seule voie le long du stade et des tennis. Dans la configuration actuelle, le stationnement sur ces deux voies est exclu, même en dépose-minute et la circulation sur la rue de la Voie Lactée est déjà extrêmement dense.

Il sera donc nécessaire d'empiéter sur le terrain de foot (et sur les tennis ?) pour permettre une circulation et un stationnement à la hauteur du futur collège, ce qui diminuera d'autant la surface disponible.

Le collège de Juvignac : un objectif de mixité sociale

Organiser et réussir la mixité sociale est un objectif louable et prioritaire de ce projet.

Comment l'atteindre?

- En sortant les élèves considérés comme défavorisés de leur environnement habituel (voir l'expérience tentée et réussie avec le quartier du Mirail à Toulouse où deux collèges ont été rasés et leurs élèves répartis dans des collèges situés à l'extrémité opposée de la ville).
- En mettant à la disposition des enseignants et des élèves un établissement bien équipé en bâtiments d'enseignement, de restauration, de logements de fonction, etc et doté d'installations sportives complètes, en intérieur et en extérieur.
- En construisant cet établissement dans un environnement dégagé, agréable et facile d'accès.

Le site du stade Penaranda ne remplit pas ces conditions.

- Le quartier des Constellations comporte 30% de logements sociaux. Le risque est donc que Paillade + Constellations ait pour conséquence une « ghettoïsation » du collège, pour reprendre la terminologie utilisée par le nouveau préfet.
- Le collège construit sur ce site sera trop dense et sera sous – équipé, notamment en termes d'installations sportives. Or le sport est un facteur important d'intégration.
- Aménager une « cour arborée » dans un bois classé ne sera qu'un piètre remède au fait que le collège sera coincé sur une surface trop petite, entre les pavillons des Garrigues et les immeubles des Constellations. De plus ce secteur de la ville est déjà très congestionné aux heures d'entrée et de sortie des cours.

Contrairement au site alternatif de l'ancien chemin de Lodève

- Le site parfait n'existe pas mais celui-là répond à la plupart des critères, dès lors que les problèmes de nature administrative qu'il présente sont parfaitement solubles (acquisition du terrain, classement risque incendie).
- La surface disponible est largement suffisante et peut donc accueillir un établissement « complet ».
- L'espace environnant est dégagé et « vert » et peut encore être facilement amélioré.
- Les navettes de ramassage scolaire circuleront à contre-courant de la circulation pendulaire quotidienne